

Questions diverses portées par le SE-Unsa à l'ordre du jour de la CAPD du 27 mars 2017

1. Quel est le nombre d'absences non remplacées pour le mois de février 2017 ?
2. Suite à la présentation le 1er mars dernier par Mme la ministre des 16 engagements pour l'amélioration de l'exercice du métier de directeur d'école, comment vont se traduire ces engagements dans notre département notamment (Engagement 3), en termes d'amélioration de la communication et plus particulièrement sur la mise en œuvre d'un calendrier anticipé et harmonisé des enquêtes et documents à rendre ?
3. Quand serons-nous destinataires d'un bilan-retour des Groupes de Travail de chaque département de l'académie sur les 5 axes liés à la simplification des tâches de direction ?
4. Avez-vous des informations sur les moyens alloués au Gard pour l'aide administrative des directrices et directeurs d'école à la rentrée prochaine ? Tous les postes seront-ils maintenus à la rentrée de septembre ? Se verront-ils proposer la signature de leur prolongation de contrat dans des délais dignes ?
5. Dans quelles proportions envisagez-vous de faire basculer à la rentrée 2017 des AESH actuellement en CUI de droit privé sur des CDD/CDI de droit public ?
6. Compte tenu des problèmes rencontrés par les écoles lors des dernières évaluations CE2, du fait de la communication rectorale tardive, le SE-Unsa souhaiterait savoir quel sera le dispositif mis en place cette année en direction des écoles. Les équipes, seront-elles par exemple destinataires d'un livret de suivi avant le départ en vacances et d'un outil de saisie simple et libre d'accès ?
7. Conformément aux informations mises à jour le 19 octobre 2016 sur le site du ministère du travail, concernant les personnels en CUI-CAE, nous confirmez-vous que le contrat des salariés âgés de 58 ans ou plus, peut bien être prolongé jusqu'à la date à laquelle ils sont autorisés à faire valoir leurs droits à la retraite ?
8. Concernant les nouvelles modalités pour les autorisations d'absence dématérialisées, nous vous demandons de procéder à une mise en conformité du formulaire de demande en ligne sur ARENA avec les directives ministérielles, notamment la partie relevant des directrices.teurs et les cas de convenance personnelle qui impacteraient le traitement et l'ancienneté générale des services ?

9. L'affectation dans une école d'un.e AESH fait-elle. il bien l'objet d'un écrit communiqué sur papier ou par voie électronique à la directrice ou le directeur avant que celle ou celui-ci ne se présente physiquement ? A fortiori à l'heure où l'on nous demande de contrôler l'identité de quiconque se présente au portail de l'école.
10. A quelle date les tuteurs de directrices.teurs peuvent-elles.ils espérer voir leurs déplacements défrayés ?
11. A quelle date les équipes peuvent-elles compter sur une consigne claire concernant les responsabilités et l'organisation des fêtes de fin d'année scolaire ?
12. Recrutement service civique : Pourquoi l'Education Nationale ne recrute-t-elle que sur 8 mois sur les 24 normalement prévus ?
13. Pouvez-vous nous rappeler les conditions selon lesquelles les enseignants premier degré peuvent participer aux RISTT ou stages syndicaux, selon la taille des écoles et sous réserve d'organisation des services ?
14. Pourquoi avez-vous supprimé de l'ordre du jour le point " recrutement des candidats au stage de préparation au CAPPEI ? Quand ce sujet sera-t-il abordé en CAPD ?